

Fertilisation organique. AFAIA a réuni la presse le 14 mars dernier pour faire un point sur les fertilisants durables et notamment une marque que le syndicat a lancée il y a un an.

Les fertilisants durables sur le devant de la scène

AFAIA, le syndicat professionnel de la filière des supports de culture, fertilisants organiques, paillages, additifs et biostimulants, a convié la presse mi-mars pour un état des lieux sur l'engagement de ses adhérents dans le secteur des fertilisants durables.

Plusieurs pistes de leviers d'actions ont été évoquées pour favoriser leur développement. Lors des États généraux de l'alimentation, la nécessité de soutenir les modes de productions respectueux de l'environnement a été soulignée, mais les débats ont surtout été centrés sur les digestats de méthanisation et peu sur une meilleure valorisation des effluents d'élevage et des composts, ni sur les

enjeux du paillage. Par ailleurs, le volet réglementaire manque de cohérence entre les différents produits avec une juxtaposition de règles de mise sur le marché dont les niveaux d'exigences sont variables. De ce fait, des produits potentiellement parmi les plus polluants, en particulier les digestats, sont soumis à des seuils moins stricts que d'autres. Et le projet de réglementation européenne harmonisée sur les matières fertilisantes en cours ne va rien arranger...

Concernant la Feuille de route de l'économie circulaire, la reconnaissance spécifique des fertilisants issus de ressources renouvelables a fait consensus, mais elle s'est principalement centrée sur les

s'intéresse pas vraiment à leur mode de production.

Garantir le respect de la réglementation

Bien décidés à renforcer la dynamique sur les fertilisants durables, AFAIA s'est engagé depuis un an dans l'élaboration d'une marque « Fertilisant durable ». L'objectif est de garantir à l'utilisateur final que le produit s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et respecte la réglementation en vigueur. Les conditions requises pour

l'utilisation de la marque sont de produire un fertilisant contenant 60% de nutriments d'origine renouvelable (N, P, K), de respecter le code rural et le code de l'environnement, ainsi que le règlement d'usage de la marque. Elle

cible pour le moment les amendements organiques, les engrais organiques, les engrais organo-minéraux. Mais des évolutions sont envisagées vers les produits de paillage, les additifs et biostimulants. À ce jour, 78 produits et 1,3 million de tonnes ont été mis sur le marché sous la marque Fertilisant durable, soit près d'un quart des volumes totaux proposés.

Le syndicat est également partenaire de l'Astredhor dans le programme de recherche OptiFaz qui vise à développer une méthode de prévision de la minéralisation de l'azote organique en conditions hors sol, ainsi que des outils pour accompagner les producteurs dans la gestion de la fertilisation organique.

Yaël Haddad



Le logo de la marque créée il y a un an.

les méthodes d'analyse du cycle de vie (ACV) en prenant en compte les services environnementaux rendus, propose une labellisation pour produits biosourcés, mais ne

biodéchets qui ne représentent qu'une faible part des gisements. Quant au plan d'action bioéconomie 2018-2020, il met en avant les matières d'origine agricole, renforce